

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Wednesday, November 26, 2014
Thursday, November 27, 2014

Le mercredi 26 novembre 2014
Le jeudi 27 novembre 2014

Issue No. 22

Fascicule n° 22

Eighth and ninth meetings:

Subject matter of Bill C-43, A second Act to implement
certain provisions of the budget tabled in Parliament
on February 11, 2014 and other measures

Teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de
certaines dispositions du budget déposé au Parlement
le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

and

et

Third meeting:

Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending
March 31, 2015

Troisième réunion :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	* Cowan
Black	(or Fraser)
Boisvenu	Eaton
* Carignan, P.C.	Gerstein
(or Martin)	Hervieux-Payette, P.C.
Chaput	Rivard

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Mockler (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Wells (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Neufeld (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Wells (*November 26, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (*November 20, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	* Cowan
Black	(ou Fraser)
Boisvenu	Eaton
* Carignan, C.P.	Gerstein
(ou Martin)	Hervieux-Payette, C.P.
Chaput	Rivard

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 26 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénatrice Verner, C.P. (*le 20 novembre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 26, 2014
(70)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Neufeld, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

Other senator present: The Honourable Senator Andreychuk (1).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

WITNESS:

The Honourable Senator A. Raynell Andreychuk, Chair, Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The Honourable Senator Andreychuk made a statement and answered questions.

At 7:03 p.m., the committee suspended.

At 7:05 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 6, 2014, the committee continued its examination of the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2015. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 21.*)

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2015 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

At 7:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 26 novembre 2014
(70)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Neufeld, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénatrice Andreychuk (1).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi, 30 octobre 2014, le comité continue son étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

L'honorable sénatrice A. Raynell Andreychuk, présidente, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

L'honorable sénatrice Andreychuk fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 3, la séance est suspendue.

À 19 h 5, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour étudier le projet de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi, 6 novembre 2014, le comité poursuit l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule no 21 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Il est convenu d'adopter le projet de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, dans sa forme modifiée, et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

À 19 h 57, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, November 27, 2014
(71)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:33 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Boisvenu, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Rivard and Smith (*Saurel*) (9).

Other senators present: The Honourable Senators Baker, P.C., Dawson and Runciman (3).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

WITNESSES:

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;

The Honourable Senator Bob Runciman, Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs;

The Honourable Senator George Baker, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The Honourable Senator Dawson made a statement and answered questions.

At 2:45 p.m., the committee suspended.

At 2:46 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Runciman made a statement and, together with Senator Baker, P.C., answered questions.

At 3 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité

Jodi Turner

Clerk of the Committee

OTTAWA, le jeudi 27 novembre 2014
(71)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 33, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Boisvenu, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Rivard et Smith (*Saurel*) (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Baker, C. P., Dawson et Runciman (3).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi, 30 octobre 2014, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;

L'honorable sénateur Bob Runciman, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

L'honorable sénateur George Baker, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

L'honorable sénateur Dawson fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 45, la séance est suspendue.

À 14 h 46, la séance reprend.

L'honorable sénateur Runciman fait une déclaration et, avec le sénateur Baker, C.P., répond aux questions.

À 15 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 26, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., to study the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this evening, we will continue our study on the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators will know that six other committees besides Finance reviewed the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. It amounts to about 460 pages, and that's why the work was divided amongst various committees. Some committees received bigger workloads than others, as we will find out from Senator Andreychuk who is with us here.

Once Bill C-43 arrives at this committee as a bill, because we've been doing a pre-study of the bill before it arrives, we will be expected to conduct clause-by-clause consideration of the entire bill. That is the difficulty we have. We know the parts we studied, but now we're asking the other committees to study the other parts to come and help us understand the portions they studied so that we will be in a position to do clause-by-clause consideration of the entire bill once it arrives.

The first committee that we've asked to appear before us is in relation to foreign affairs and trade and development, or DFATD as I think the department is now called. We are very pleased to ask the Chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade to help us with the portions that their particular committee looked into. We will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 4, clause 227, on page 371 of the English version entitled, "Canada-Chile Free Trade Agreement Implementation Act."

I would ask our honourable colleague now to help us with what they found and why this clause is important. Maybe you found out why it's in this budget implementation bill.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 26 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, ce soir, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, honorables sénateurs, six autres comités, sans compter le Comité sénatorial permanent des finances nationales, ont examiné la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. Le projet de loi compte environ 460 pages, et c'est la raison pour laquelle le travail a été réparti entre les comités. Certains comités ont reçu une charge de travail plus importante que d'autres, comme nous le confirmera la sénatrice Andreychuk, qui est avec nous aujourd'hui.

On s'attend à ce que nous menions l'étude article par article de l'ensemble du projet de loi lorsqu'il sera renvoyé au comité, car nous avons déjà mené une étude préliminaire. C'est notre tâche difficile. Nous connaissons les parties que nous avons étudiées, mais maintenant, nous demandons aux autres comités d'étudier les autres parties et de venir nous aider à les comprendre, afin que nous soyons en mesure de mener une étude article par article de l'ensemble du projet de loi lorsqu'il nous sera renvoyé.

Le premier comité dont nous avons demandé la comparution concerne Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, ou le MAECD, comme on l'appelle aujourd'hui. Nous sommes très heureux de demander à la présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international de nous aider à comprendre les parties du projet de loi que son comité a examinées. Nous discuterons de la teneur des éléments contenus dans la partie 4, article 227, à la page 371, intitulée « Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili. »

J'aimerais demander à notre honorable collègue de nous transmettre les conclusions de son comité et de nous expliquer pourquoi cet article est important. Vous avez peut-être découvert la raison de sa présence dans ce projet de loi d'exécution du budget.

Hon. A. Raynell Andreychuk, Chair, Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: No, I don't think I can help you there, Mr. Chair. I want to say that my deputy chair thought this issue was so complex that I could handle it myself, and he expresses that he will not be attending the committee here. He did not think it needed both the chair and the deputy chair. That is why the senator is not here. I think after you hear the presentation, you will understand why.

The Chair: I think it's important that all honourable senators know that both the government representative and the representative of the opposition were invited, and in this instance we're happy that one of you accepted the invitation.

Senator Andreychuk: Thank you. I'm here on behalf of the committee, so it is not a problem.

We were given Division 15 in Part 4 of Bill C-43, which deals with the Canada-Chile Free Trade Agreement. The Canada-Chile Free Trade Agreement was one of the first bilateral agreements, particularly in Latin America, and it came into effect in 1997. The Governments of Chile and Canada decided that a number of changes to modernize the free trade agreement were necessary. There is total agreement between both countries to do it and they came to a decision.

Most of the changes required in the free trade agreement do not require any legislative change, so they were not before us. It is things like covering services and many of the issues of modern treaties. They took the templates of more modern treaties, like our Jordan free trade agreement, the Honduras one, and applied them to the Chile agreement. So that was not before us.

The only issue that required legislative contemplation was the dispute-resolving mechanism. We were asked to agree with an amendment that the state-to-state dispute settlement chapter use the ad hoc panels. They went to ad hoc panels because the previous process was that you nominated two, and you nominated two from the other side, and you drew lots to come up with a chair. It meant that if two were not presented by one side, you could never get to the dispute-resolving mechanism.

In modern times, they have gone to this ad hoc tribunal system, and this appears to be in line with what free trade agreements are putting in for dispute resolving. It is not just Canada; it is others going to this ad hoc process. We were asked to see if we agreed with the change. We could not see any reason why not.

Second, the dispute-resolving mechanism has never been used in Chile. We have been able to resolve our differences in negotiations.

L'honorable A. Raynell Andreychuk, présidente, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : Non, je ne crois pas pouvoir vous aider à cet égard, monsieur le président. J'aimerais préciser que mon vice-président a jugé que cette question était tellement complexe que je pouvais me débrouiller seule, et il a ajouté qu'il n'assisterait pas à cette réunion du comité. À son avis, vous n'avez pas besoin de la présidente et du vice-président. C'est pourquoi le sénateur n'est pas ici. Je crois qu'après avoir entendu l'exposé, vous comprendrez pourquoi.

Le président : Je crois qu'il est important d'informer les honorables sénateurs que la représentante du gouvernement et le représentant de l'opposition ont été invités et dans ce cas-ci, nous sommes heureux que l'un d'entre vous ait accepté l'invitation.

La sénatrice Andreychuk : Merci. Je suis ici au nom du comité, donc ce n'est pas un problème.

On nous a demandé d'examiner la section 15 de la partie 4 du projet de loi-C-43, qui porte sur l'Accord de libre-échange Canada-Chili. Cet accord était l'un des premiers accords bilatéraux, surtout en Amérique latine, et il est entré en vigueur en 1997. Le gouvernement du Chili et celui du Canada ont décidé qu'il était nécessaire d'apporter un certain nombre de modifications visant à moderniser l'accord de libre-échange. Les deux pays sont tout à fait d'accord et ils ont pris une décision.

La plupart des modifications à apporter à l'accord de libre-échange n'exigent aucune modification législative, et elles ne nous ont donc pas été présentées. Il s'agit de choses qui visent la prestation des services et de nombreux enjeux des traités modernes. On a utilisé des modèles de traités plus modernes, par exemple notre accord de libre-échange avec la Jordanie et l'accord avec le Honduras, et on les a appliqués à l'accord signé avec le Chili. Cela ne nous a donc pas été présenté.

La seule question qui exigeait un examen législatif était celle du mécanisme de résolution des différends. On nous a demandé d'accepter une modification selon laquelle le chapitre sur le règlement des différends entre les États permettrait de faire appel aux groupes spéciaux. On a choisi les groupes spéciaux, car le processus précédent consistait à nommer deux membres d'un côté, deux membres de l'autre côté et à tirer au sort pour déterminer la présidence. Cela signifie que s'il n'y avait pas deux représentants d'un côté, on ne pouvait jamais se rendre au mécanisme de résolution des différends.

De nos jours, on a adopté ce système de tribunaux spéciaux, et cela semble correspondre à ce que les accords de libre-échange prévoient pour la résolution de différends. Ce n'est pas seulement au Canada, car d'autres pays utilisent ce processus spécial. On nous a demandé si nous étions d'accord avec cette modification. Nous n'avons pas trouvé de raison de ne pas l'être.

Deuxièmement, le mécanisme de résolution des différends n'a jamais été utilisé au Chili; nous avons été en mesure de résoudre nos différends par l'entremise de négociations.

When we asked whether there would be any costs in it, the rate of remuneration for NAFTA panellists at \$800 per full day that the panellist is devoted to their panel duties seems to be the one they could draw on because that dispute-resolving mechanism has utilized panels. We have never used it. Therefore, they would determine that there would be a similar cost should it ever be used. In fact, they said they cannot say what the rate of remuneration for these panellists would be. They did not believe it would be out of line or extraordinary in any way, so this is in line with our free trade agreements.

As you can see, I have probably given you much of the questions we asked and the replies we got. The committee indicated that we agreed with it, to the extent that they are consistent with the most recent free trade agreements implemented in Canada, and recommended that it be approved as an amendment.

The Chair: Thank you very much, Senator Andreychuk. You've summarized what was in the report that has been filed in the Senate Chamber, and that may be open for debate in the chamber, but it will certainly provide good background information for committee members.

As I understand it, in a nutshell, this is the portion that needs legislative change. Sometimes free trade agreements are executive documents that don't need legislative aspects, but this part was legislated previously and, therefore, the amendment has to be legislated.

Senator Andreychuk: As I understand the free trade agreements, dispute resolving has to have some legislative input to be able to have the recognition of the decisions. That is why they are embedded in legislation.

The Chair: That's a good reason.

Senator Andreychuk: This is common.

The Chair: There was previously a roster. That means they keep a list of people who could act as arbitrators or dispute resolution personnel. That roster is being done away with. What you mean by "ad hoc" is that when and if you need a panel, the panel will be created at that time.

Senator Andreychuk: In fact, there was not really a legitimate roster. What happens when these come about, people who are interested in them and have the qualifications often signal to governments that they are interested. But because in this panel our free trade agreement did not seem to lead to any difficulties, I'm not sure that a full roster was there on both sides. The department might have had names that they could have utilized, but it never went that far.

The Chair: Did I characterize what "ad hoc" means clearly enough?

Lorsque nous avons demandé si cela entraînerait des coûts, on nous a parlé du taux de rémunération des experts de l'ALENA, qui s'élève à 800 \$ par jour complet de travail consacré aux tâches du groupe de travail, car le mécanisme de résolution des différends a eu recours à des groupes de travail. Nous ne les avons jamais utilisés. Ainsi, on a déterminé que les coûts seraient similaires si nous devions les utiliser. En fait, on nous a dit qu'on ne pouvait pas préciser le taux de rémunération de ces experts, mais qu'on ne croyait pas que cette rémunération serait exagérée ou extraordinaire, et c'est donc conforme à nos accords de libre-échange.

Comme vous pouvez le constater, je vous ai probablement résumé la plupart des questions que nous avons posées et les réponses que nous avons obtenues. Le comité a indiqué que nous étions d'accord, dans la mesure où les modifications correspondent aux accords de libre-échange les plus récents mis en œuvre au Canada, et il a recommandé que la modification soit approuvée.

Le président : Merci beaucoup, madame la sénatrice Andreychuk. Vous avez résumé le contenu du rapport présenté au Sénat, et même s'il pourrait faire l'objet d'un débat là-bas, il fournit certainement un bon contexte aux membres du comité.

D'après ce que je comprends, en résumé, c'est la partie qui nécessite une modification législative. Parfois, les accords de libre-échange sont des documents exécutifs qui ne nécessitent pas d'éléments législatifs, mais cette partie avait déjà été légiférée et c'est la raison pour laquelle la modification doit l'être aussi.

La sénatrice Andreychuk : D'après ce que je comprends des accords de libre-échange, la résolution des différends doit faire intervenir des éléments législatifs afin de faire reconnaître les décisions. C'est la raison pour laquelle ces éléments sont enchâssés dans la loi.

Le président : C'est une bonne raison.

La sénatrice Andreychuk : C'est fréquent.

Le président : Autrefois, il y avait une liste, c'est-à-dire qu'on avait une liste de personnes qui pouvaient agir à titre d'arbitres ou de personnel de résolution des différends. On élimine cette liste. Ce que vous voulez dire par l'expression « groupe de travail spécial », c'est que si et lorsqu'on a besoin d'un groupe de travail, il sera créé à ce moment-là.

La sénatrice Andreychuk : En fait, il n'y avait pas vraiment de liste officielle. Lorsqu'on a établi les listes, les personnes qui avaient un intérêt dans le domaine et qui possédaient les qualifications nécessaires ont signalé leur intérêt aux gouvernements. Toutefois, étant donné que notre accord de libre-échange n'a pas semblé créer de difficultés dans ce groupe de travail, je ne suis pas certaine qu'on avait établi une liste complète des deux côtés. Le ministère avait peut-être une liste de noms qu'il pouvait utiliser, mais il ne l'a jamais fait.

Le président : Ai-je été suffisamment clair lorsque j'ai expliqué la signification de « groupe de travail spécial »?

Senator Andreychuk: Yes.

The Chair: I have two senators who have expressed an interest in asking further questions. Senator Eaton from Toronto is first.

Senator Eaton: You very ably asked my question for me, Mr. Chair.

The Chair: Sorry. I was just trying to clarify the record for those watching.

Senator Eaton: Thank you.

The Chair: Thank you for the “ably” aspect there too.

Now we will go to Senator Hervieux-Payette from Quebec.

Senator Hervieux-Payette: In your committee’s report, I see mention of the addition of a chapter on financial services and the updating of chapters on government procurement and customs. This doesn’t mean anything to me because I don’t know what was there. What was amended and what is the content of the financial services? Is there a reason why we were not given the rationale, what it was covering? “Financial services” is a very broad title or service. There are many services. I don’t have the bill in front of me, but you studied the bill. Is the addition of financial services, procurement and customs procedures very important?

Senator Andreychuk: We did not believe that we were given the mandate to study the changes that were not part of the legislative change. What we did get from the department was the fact that in the free trade agreement between Canada and Chile, there was no chapter on financial services and modernizing the updating of the procurement and customs. We received general information about why were they getting involved in updating it, and we were told that they were expanding that free trade agreement to the modern free trade agreement.

It is not as comprehensive as we understand perhaps the Canada-Europe free trade agreement will be, but it is in line, as I said, with Jordan, et cetera. It is more modern and extensive. Because that wasn’t part of the legislative change, we used that as background and zeroed in only on the subject matter of what we had to deal with, and that was the dispute-resolving mechanism.

Senator Hervieux-Payette: Who told you that, the technocrats or the minister?

Senator Andreychuk: That was our decision on our committee to handle it.

Senator Hervieux-Payette: No, about not giving you more explanation. If you understand where I come from, I just wondered why the financial services are not part of the law,

La sénatrice Andreychuk : Oui.

Le président : Deux sénateurs souhaitent poser d’autres questions. Nous entendrons d’abord la sénatrice Eaton, de Toronto.

La sénatrice Eaton : Vous avez très bien posé ma question pour moi, monsieur le président.

Le président : Désolé. J’essayais seulement de clarifier le compte rendu pour ceux qui nous regardent.

La sénatrice Eaton : Merci.

Le président : Je vous remercie également d’avoir dit que j’avais très bien posé votre question.

La parole est maintenant à la sénatrice Hervieux-Payette, du Québec.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vois qu’on mentionne, dans le rapport de votre comité, l’ajout d’un chapitre sur les services financiers et la mise à jour de chapitres sur les acquisitions du gouvernement et les procédures douanières. Cela ne me dit rien, car je ne connais pas le contenu. Qu’a-t-on modifié et quel est le contenu des services financiers? Y a-t-il une raison pour laquelle on ne nous a pas donné de justification ou précisé ce qui était visé? « Services financiers », c’est un titre ou un service très large. Il y a de nombreux services. Je n’ai pas le projet de loi devant moi, mais vous l’avez étudié. L’ajout de services financiers, des acquisitions du gouvernement et des procédures douanières est-il très important?

La sénatrice Andreychuk : Nous ne croyions pas qu’on nous avait donné le mandat d’étudier les modifications qui ne faisaient pas partie des modifications législatives. Le ministère nous a indiqué qu’il n’y avait aucun chapitre sur les services financiers et sur la modernisation de la mise à jour des acquisitions et douanes dans l’accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. Nous avons reçu des renseignements généraux sur la raison de sa participation à sa mise à jour, et on nous a dit qu’on étendait cet accord de libre-échange à l’accord de libre-échange moderne.

D’après ce que nous comprenons, ce n’est peut-être pas aussi complet que l’accord de libre-échange entre le Canada et l’Europe, mais comme je l’ai dit, c’est conforme à l’accord signé avec la Jordanie, et cetera. Il est plus moderne et il a une plus grande portée. Étant donné que cela ne faisait pas partie des modifications législatives, nous l’avons utilisé comme contexte et nous nous sommes concentrés sur l’élément qui nous avait été confié, c’est-à-dire le mécanisme de résolution des différends.

La sénatrice Hervieux-Payette : Qui vous a dit cela, les technocrates ou le ministre?

La sénatrice Andreychuk : Notre comité avait décidé de s’en occuper.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, je veux dire sur le fait de ne pas vous donner d’autres explications. Si vous me comprenez, je me demande seulement pourquoi, au départ, les services

first of all. Most of the time when you sign a free trade agreement, the law is very extensive and it covers all the sectors. Why is this not part of the legislation? That is my question.

Senator Andreychuk: Because I think it is not legislation. They are agreements at an executive level between two governments when they sign a free trade agreement. What come before the committee and before Parliament are those that are required for legislation.

As I recall, all the testimony before us was that this free trade agreement was concluded and put into practice in 1997. It was a very narrow agreement on what both sides could agree to, and so it wasn't as comprehensive as one would expect. It was a cautious agreement on both sides.

Senator Hervieux-Payette: Was it legislated?

Senator Andreychuk: I believe parts of it were at that time, yes, but it was signed by both governments and it would come. If it's of benefit, I can ask the department to follow up with you on that.

Senator Hervieux-Payette: We would want that when we have the bill because it is a big question. When you are talking about NAFTA, you are talking mostly about agreement in terms of specific services, procurement and custom. It is part of the bill. It has been passed by Parliament.

If you remember, we had the agreement between the United States and Canada the last time with regard to the banking of foreigners in Canada. It was a big annex to the last budget. So when you talk about executive agreement, I agree with you. In that case it was in the bill. That's why I find it a bit strange that it's not part of this bill.

Senator Andreychuk: As I understood, it was a narrow agreement in 1997. The parts they negotiated that expanded the agreement were not subject to the legislation. We did not feel it was our mandate to explore the free trade agreement because we were not given a study of the bill or a study of the changes — it wasn't initiated but it was coming through this bill. We were given that little part on dispute resolution by the Senate to look at. That is what we narrowed our mandate to, and a bit of that is the background.

Senator Hervieux-Payette: Okay.

Senator Andreychuk: If it is of benefit to anyone in this committee, I certainly can undertake to provide an answer directly from the Department of Foreign Affairs, Trade and Development about the broader question you have put.

financiers ne font pas partie de la loi. La plupart du temps, lorsqu'on signe un accord de libre-échange, la loi est très présente et touche à tous les secteurs. Pourquoi cela ne fait-il pas partie de la loi? C'est ma question.

La sénatrice Andreychuk : Parce que je crois que cela n'est pas visé par la loi. Lorsqu'un accord de libre-échange est signé, il s'agit d'un accord exécutif entre deux gouvernements. Les documents qui doivent être visés par la loi sont présentés au comité et au Parlement.

Si je me souviens bien, tous les témoignages qui nous ont été présentés concernaient le fait que cet accord de libre-échange a été signé et mis en œuvre en 1997. C'était un accord très limité sur les éléments pour lesquels les deux parties avaient pu s'entendre, et il n'était donc pas aussi complet qu'on pourrait s'y attendre. C'était un accord prudent des deux côtés.

La sénatrice Hervieux-Payette : A-t-il été légiféré?

La sénatrice Andreychuk : Je crois que certaines parties l'ont été à l'époque, oui, mais il a été signé par les deux gouvernements et c'était prévu. Si cela peut vous aider, je peux demander au ministère de faire un suivi sur cette question.

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous aimerions avoir cette réponse lorsque le projet de loi nous sera renvoyé, car c'est une question importante. Lorsque vous parlez de l'ALENA, vous parlez surtout d'un accord lié à des services précis, aux acquisitions et aux douanes. Cela fait partie du projet de loi. Il a été adopté par le Parlement.

Vous vous souvenez peut-être que la dernière fois, nous avons signé un accord entre les États-Unis et le Canada sur les activités bancaires des étrangers au Canada. C'était une annexe volumineuse à la fin du dernier budget. Donc, lorsque vous parlez d'accord exécutif, je suis d'accord avec vous. Dans ce cas-là, c'était dans le projet de loi. C'est pourquoi je trouve un peu étrange que cela ne fasse pas partie de ce projet de loi.

La sénatrice Andreychuk : D'après ce que je comprends, l'accord signé en 1997 était limité. Les parties négociées qui élargissaient la portée de l'accord n'étaient pas visées par la loi. Nous ne pensions pas qu'il était dans notre mandat d'explorer l'accord de libre-échange, car on ne nous a pas donné une étude sur le projet de loi ou sur les modifications — ce n'était pas initié, mais cela venait par l'entremise de ce projet de loi. Le Sénat nous a confié l'examen de cette petite partie sur la résolution des différends. Nous avons donc limité notre mandat à cet élément, et une partie de cela représente le contexte.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord.

La sénatrice Andreychuk : Si c'est utile aux membres du comité, je peux certainement m'arranger pour obtenir une réponse directement auprès du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement à la question plus générale que vous avez posée.

The Chair: I appreciate you offering to do that, but we have the Library of Parliament. We will not need your undertaking at this stage, although we appreciate your offer. We will find that out.

Senator Andreychuk: Sure.

The Chair: It is an issue because they talk about, as you do in your report, certain other things like financial services and procurement that are being changed. We want to understand what is executive and what requires legislation. That would be helpful for us. As Senator Hervieux-Payette indicated, the bill will come to us again for consideration when it is finally before the Senate. We will have the answer before that.

Senator Andreychuk, thank you very much.

Senator Andreychuk: Thank you for making my job easier by saying that I don't have to provide you with that information.

The Chair: We appreciate you taking the time to appear, as you are busy with other matters. Your help is much appreciated. We didn't want to put any more load on you than was necessary.

Senator Andreychuk: Thank you.

The Chair: We will continue in camera with a draft report on Supplementary Estimates (B).

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, November 27, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:33 p.m. to study the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we will continue our study on the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators will know that there were six committees in addition to the Standing Senate Committee on National Finance that were asked to review the subject matter of Bill C-43.

Le président : Je vous remercie de votre offre, mais nous avons la Bibliothèque du Parlement. Nous n'aurons pas besoin de vos services à cette étape, mais nous vous sommes reconnaissants de votre offre. Nous trouverons les réponses.

La sénatrice Andreychuk : D'accord.

Le président : C'est un problème, car on parle, comme vous le faites dans votre rapport, de certains autres éléments qui sont en voie d'être modifiés, par exemple les services financiers et les acquisitions. Nous voulons comprendre ce qui relève du pouvoir exécutif et ce qui nécessite l'adoption d'une loi. Cela nous aiderait. Comme l'a indiqué la sénatrice Hervieux-Payette, le projet de loi nous sera renvoyé aux fins d'examen lorsque le Sénat en sera saisi. Nous aurons la réponse avant cela.

Madame la sénatrice Andreychuk, merci beaucoup.

La sénatrice Andreychuk : Je vous remercie de rendre mon travail plus facile en disant qu'il n'est pas nécessaire que je vous fournisse ces renseignements.

Le président : Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de comparaître, car nous savons que vous êtes occupée. Nous vous sommes très reconnaissants de votre aide. Nous ne voulons pas vous imposer du travail supplémentaire.

La sénatrice Andreychuk : Merci.

Le président : Nous allons nous réunir à huis clos pour nous pencher sur une ébauche de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B).

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 27 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 33, pour étudier le teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Les honorables sénateurs savent qu'on a demandé à six autres comités, en plus du Comité sénatorial permanent des finances nationales, d'examiner la teneur du projet de loi C-43.

We in the Finance Committee will be required to have clause-by-clause consideration of all aspects of the bill once it is received in the Senate. For that reason, we felt it prudent to understand those portions of the bill that we did not study ourselves but that were studied by our colleagues.

We've asked the chair and deputy chair of each of the committees that conducted the study portions of the bill to appear before us and to help us with their aspects of the bill.

We'll start with the Standing Senate Committee on Transport and Communications. From that particular committee, we're very pleased to welcome the Honourable Senator Dawson, who is the chair. Senator Dawson's deputy chair is not here at present. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 4, Divisions 2, 6, 10, 11, 16 and 21, which begins at page 316 of the bill. By now each of us should have a copy of the report that was filed. It's the eighth report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

I will pass the microphone over to Senator Dawson at this time.

[Translation]

Hon. Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications: Thank you. Senator Housakos is presiding in the Senate chamber right now. He will join me as soon as possible.

The Chair: Does he have no objection to us proceeding without him?

[English]

Senator Dawson: He has total confidence in his chair to do it in his absence.

The committee was tasked to review the elements contained in Part 4, Divisions 2, 6, 10, 11, 16 and 21, which begins at page 316 of Bill C-43. Division 2 of the bill basically makes it an order to prohibit proposed development expansion or operational changes that are likely to affect aviation safety that are not in the general interests of the public. The ministerial order would exempt from the general requirements to examine, register and publish legislation contained in the Statutory Instruments Act.

The most important part of the bill that we had to deal with, I'll be addressing it at the end of the bill, is clause 144 that would permit Governor-in-Council to make regulations respecting the prohibition to develop a new aerodrome or to expand or change the operations of an existing aerodrome and that the consultations that must be carried out by those who wish to build a new aerodrome, to expand the infrastructure or to change the operations of an existing aerodrome. That's the only subject on which we had major presentations in front of the committee.

Les membres de notre comité devront mener l'étude article par article de l'ensemble du projet de loi une fois qu'il sera renvoyé au Sénat. C'est pourquoi nous pensons qu'il est prudent de comprendre des parties du projet de loi que nous n'avons pas étudiées nous-mêmes, mais qui ont été étudiées par nos collègues.

Nous avons donc demandé à la présidence et à la vice-présidence de chaque comité dont les membres ont étudié certaines parties du projet de loi de comparaître devant nous et de nous aider à comprendre ces éléments.

Nous entendrons d'abord les représentants du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Nous sommes donc heureux d'accueillir l'honorable sénateur Dawson, le président de ce comité. Toutefois, le vice-président n'est pas encore arrivé. Ils vont parler de la teneur des éléments contenus dans la partie 4, sections 2, 6, 10, 11, 16 et 21; cette partie commence à la page 316 du projet de loi. Vous devriez tous avoir obtenu un exemplaire du rapport qui a été présenté. Il s'agit du huitième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La parole est maintenant au sénateur Dawson.

[Français]

L'honorable Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications : Merci. Le sénateur Housakos préside à la Chambre du Sénat actuellement. Il se joindra à moi dès que cela lui sera possible.

Le président : Il ne voit aucun inconvénient à ce que l'on poursuive sans lui?

[Traduction]

Le sénateur Dawson : Il fait totalement confiance à son président pour vous aider en son absence.

On a demandé au comité d'étudier les éléments contenus dans la partie 4, sections 2, 6, 10, 11, 16 et 21; cette partie commence à la page 316 du projet de loi C-43. La section 2 du projet de loi ordonne essentiellement d'interdire les agrandissements ou les changements opérationnels qui pourraient entraîner des répercussions sur la sécurité aérienne et qui ne sont pas dans l'intérêt général de la population. Cet arrêté ministériel ne serait pas soumis à l'examen, à l'enregistrement et à la publication prévus par la Loi sur les textes réglementaires.

La partie la plus importante du projet de loi dont nous avons eu à nous occuper — et j'en parlerai à la fin du projet de loi —, c'est l'article 144, car il permet au gouverneur en conseil de prendre des règlements sur l'interdiction d'aménager ou d'agrandir des aérodromes ou d'apporter tout changement à leur exploitation et sur les consultations que doivent mener les personnes qui souhaitent aménager un aérodrome ou agrandir son infrastructure ou apporter tout changement à l'exploitation d'un aérodrome existant. C'est le seul sujet sur lequel on a livré des exposés importants devant le comité.

Division 6 and Part 4 of Bill C-43 would amend the Radiocommunication Act, which governs manufacture and use of radio communications apparatus in Canada, such as radio transmitters, receivers, cellular telephones and devices.

Division 10 of Bill C-43 would amend the Broadcasting Act by making it an offence for a broadcasting undertaking to charge its subscribers a fee for providing a paper bill.

Division 11 would amend the Telecommunications Act with the aim of providing more competition in the telecommunications industry and giving consumers lower prices, uniform services from whoever provides telecommunications, and more security with respect to telecommunications apparatus.

Division 16 of Part 4 would amend the Canada Marine Act to provide for the establishment of Canada port authorities and sets out their powers and governance.

Division 21 of Part 4 of Bill C-43 would amend the provisions of Division 8 of the Economic Action Plan in order to ensure they apply to any corporation resulting from the amalgamation of two or more of the following four federal Crown Corporations: The Federal Bridge Corporation Limited, the St. Mary's River Bridge Company, the Seaway International Bridge Corporation, and the Blue Water Bridge Authority.

The committee held three meetings, heard from 14 witnesses and received nine briefs. The vast majority of the committee's time dealt with Division 2 of Part 4, which deals with aerodromes. An aerodrome is any area of land, water, including frozen surfaces, or other supporting surface used that is designed, prepared and equipped, for the arrival, departure, movement and service of aircraft, and includes any associated buildings, installations and equipment. Canada has more than 306 certified aerodromes and more than 2,000 registered aerodromes.

Two major issues were raised that the committee wants to bring to your attention: first, the fact that some witnesses in the evidence submitted expressed concerns about the minimal consultations that were done before the introduction of the legislative changes; and second, the committee noted that the process should permit municipalities to express their concerns to the minister about the development, expansion and change of aerodromes.

There is also a list of witnesses in the report. The rest of the committee documents are available for the purposes of this committee. That would be my report, Mr. Chair.

The Chair: Thank you for that overview. I wonder if you could tell us bit more. The aerodrome aspect is Part 2, and I think we understand generally what the issues were. You did point out lack of consultation. Are you convinced that there is a requirement for consultation before regulations are generated?

La section 6 et la partie 4 du projet de loi C-43 modifient la Loi sur la radiocommunication, qui régit la fabrication et l'utilisation d'appareils de radiocommunication au Canada, notamment les émetteurs radio, les récepteurs, les téléphones et les appareils cellulaires.

La section 10 du projet de loi C-43 modifie la Loi sur la radiodiffusion, afin d'interdire à toute personne qui exploite une entreprise de radiodiffusion d'imposer des frais à un abonné pour les factures papier.

La section 11 modifie la Loi sur les télécommunications afin d'augmenter la concurrence dans l'industrie des télécommunications et d'offrir aux consommateurs des prix moins élevés, des services uniformes de la part des fournisseurs de télécommunications et des appareils de télécommunication plus sécuritaires.

La section 16 de la partie 4 modifie la Loi maritime du Canada afin de constituer des autorités portuaires canadiennes et d'établir leurs pouvoirs et leur gouvernance.

La section 21 de la partie 4 du projet de loi C-43 modifie les dispositions de la section 8 du Plan d'action économique, afin de veiller à ce qu'elles visent les sociétés issues d'une fusion d'au moins deux des quatre sociétés d'État suivantes : La Société des ponts fédéraux Limitée, la Société du Pont de la Rivière Sainte-Marie, la Corporation du Pont international de la Voie maritime et l'Administration du Pont Blue Water.

Le comité a tenu 3 réunions, a entendu 14 témoins et a reçu 9 mémoires. La grande majorité du temps du comité a été consacrée à la section 2 de la partie 4, qui concerne les aérodromes. Un aérodrome représente tout terrain, plan d'eau (gelé ou non) ou autre surface d'appui servant ou conçue, aménagée, équipée ou réservée pour servir, en tout ou en partie, aux mouvements et à la mise en œuvre des aéronefs, y compris les installations qui y sont situées ou leur sont rattachées. Le Canada a plus de 306 aérodromes certifiés et plus de 2 000 aérodromes enregistrés.

Le comité aimerait signaler deux enjeux principaux qui ont été soulevés. Tout d'abord, le fait que certains témoins ont émis des préoccupations au sujet des consultations minimales qui doivent être menées avant l'introduction de modifications législatives, et deuxièmement, le comité a souligné que le processus devrait permettre aux municipalités d'exprimer leurs inquiétudes au ministre au sujet du développement, de l'expansion et de la modification des aérodromes.

Il y a également une liste de témoins dans le rapport. Le reste des documents du comité sont disponibles pour le comité. Voilà mon rapport, monsieur le président.

Le président : Je vous remercie de cette vue d'ensemble. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus. La question des aérodromes est dans la partie 2, et je crois qu'en général, nous comprenons les enjeux. Vous avez parlé du manque de consultation. Êtes-vous convaincu qu'il y a une obligation de consulter avant de prendre des règlements?

Senator Dawson: From what we understand from the witnesses who came from the department, the minister asked to have this power because there were two or three major cases in Canada, over the last two or three years, one of them being in my backyard in a little village called Neuville, in the riding of Portneuf. Another one is in Burlington and another is in B.C., where the minister's only answer to requests from people concerned about the aerodrome was, "I have no power." Basically, this legislation will deny him the right to say that he has no power. The powers he has are designed for the other existing aerodromes; but he does not have power for aerodromes being built because he has no power to say you're not allowed to do it or you're allowed to do it under certain constraints. He will now have that power.

The Chair: Does an aerodrome include the airstrip used for takeoffs and landings?

Senator Dawson: Yes, plus the needed buildings around the landing strip.

The Chair: Prior to this bill, the minister had no control over it?

Senator Dawson: If you want to build an aerodrome in your backyard, you can still do it but the minister will now have the power to constrain how and when you can build it.

The Chair: Will that include maintenance and periodic inspection by the minister that wasn't there before?

Senator Dawson: Well, there are regulations concerning aerodromes. The problem has been new aerodromes and changes to aerodromes, which were not covered by the law, from what I understand according to the witnesses.

The Chair: The next item is Division 6 of Part 4, which you indicated deals with radio communications. It's over 11 pages that we'll be required to do a clause-by-clause consideration. Can you tell us a little more specifically what is in those 11 pages? It starts at page 330 of the bill.

Senator Dawson: To be frank, we did not go in-depth on that part of the study because no witnesses came forward to comment, make requirements or ask for changes. In general, I know more about the aerodrome part of it because that's what we dealt with when we heard from witnesses. The rest was dealt with by technical presentations from departments. I'm sorry, on those questions I can't answer.

The Chair: Is that the same with respect to Divisions 10, 11, 16 and 21? You went over them rather quickly and just said they will bring about changes to the Canada Marine Act. Could we know what the changes are?

Le sénateur Dawson : D'après ce que nous avons compris du témoignage des représentants du ministère, le ministre a demandé ce pouvoir, car au cours des deux ou trois dernières années, il y a eu deux ou trois cas importants au Canada, et l'un d'entre eux s'est produit dans ma cour, dans un petit village appelé Neuville, dans la circonscription de Portneuf. Un autre cas s'est produit à Burlington et un autre en Colombie-Britannique, où le ministre a répondu qu'il n'avait aucun pouvoir aux personnes inquiètes au sujet de l'aérodrome. Essentiellement, le projet de loi lui enlèvera le droit de dire qu'il n'a aucun pouvoir. Les pouvoirs dont il dispose s'appliquent aux autres aérodromes existants, mais il n'a aucun pouvoir sur les aérodromes en construction, car il n'a pas le pouvoir de dire qu'on n'a pas le droit de le faire ou qu'on a le droit de le faire à certaines conditions. Il aura maintenant ce pouvoir.

Le président : Un aérodrome inclut-il la piste utilisée pour les décollages et les atterrissages?

Le sénateur Dawson : Oui, en plus des bâtiments nécessaires le long de la piste d'atterrissage.

Le président : Avant le projet de loi, le ministre n'avait aucun contrôle à cet égard?

Le sénateur Dawson : Si vous voulez construire un aérodrome dans votre cour, vous pouvez toujours le faire, mais le ministre aura maintenant le pouvoir d'imposer des restrictions sur la façon dont vous le construisez et sur le moment de la construction.

Le président : Cela comprendra-t-il des activités liées à l'entretien et des inspections périodiques par le ministre qui n'étaient pas prévues par la loi auparavant?

Le sénateur Dawson : Eh bien, il y a des règlements visant les aérodromes. Le problème, ce sont les nouveaux aérodromes et les modifications apportées aux aérodromes, car ils ne sont pas visés par la loi, d'après ce que je comprends des témoignages des personnes qui ont comparu.

Le président : Le prochain point concerne la section 6 de la partie 4 qui, comme vous l'avez indiqué, vise les radiocommunications. Cela signifie que nous devons mener une étude article par article sur plus de 11 pages. Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de ces 11 pages? Cela commence à la page 330 du projet de loi.

Le sénateur Dawson : Pour être honnête, nous n'avons pas approfondi cette partie de l'étude, car aucun témoin n'a comparu pour offrir des commentaires, faire des demandes ou demander des modifications. En général, je connais davantage la partie sur les aérodromes, car c'est la partie sur laquelle nous nous sommes penchés avec les témoins. Le reste a été abordé dans des exposés techniques présentés par les ministères. Je suis désolé, je ne peux pas répondre à ces questions.

Le président : Est-ce la même chose en ce qui concerne les sections 10, 11, 16 et 21? Vous les avez survolées assez rapidement et vous avez seulement dit qu'elles modifieraient la Loi maritime du Canada. Pourriez-vous nous décrire ces modifications?

Senator Dawson: Questions were asked of officials. In the case of the boards, they were asked whether this was done with any cooperation or opposition from the existing boards. They said that this was done in total cooperation with port authorities from Vancouver to Halifax, big and small.

The Chair: You didn't have any port authorities in to testify.

Senator Dawson: No port authorities asked to be heard in support of or against it.

The Chair: Were they invited?

Senator Dawson: They were invited. We reached out to witnesses who came before the house committee, but there did not seem to be any resistance to those changes.

The Chair: Honourable senators, I have nobody on my list. Do you feel comfortable doing clause-by-clause consideration after what you've heard on this, or do you wish to have a discussion on this later as to whether we need other witnesses?

Senator L. Smith: You did a good job, chair, in terms of going through what we had to go through. There seemed to be a focus on Division 2 of Part 4. Senator Dawson seemed to address that appropriately. It seems that for what they were asked to do, they did their job.

Senator Dawson: Thank you, senator.

The Chair: Seeing no other senators who wish to be engaged in discussions on this, Senator Dawson, on behalf of our committee, thank you very much for helping us out on this.

[Translation]

Senator Dawson: Thank you, Senator Day. It is always a pleasure.

[English]

The Chair: Before you go, do you anticipate having any debate on this in the chamber?

Senator Dawson: No. There might be some comments from senators who raised the issues of consultation; but it would be more on the general part of the bill, not on these particular items.

The Chair: Generally, if asked, your committee would be prepared to recommend all of these changes?

Senator Dawson: We recommend that the bill be accepted without amendment.

The Chair: Thank you very much. We'll suspend for two minutes to allow for another committee to come forward.

Le sénateur Dawson : On a posé des questions aux représentants. Dans le cas des conseils, on leur a demandé si ces activités étaient menées en coopération ou en opposition aux conseils existants. Ils ont répondu qu'elles étaient menées en complète coopération avec les autorités portuaires de Vancouver à Halifax, quelle que soit leur taille.

Le président : Vous n'avez entendu le témoignage d'aucun représentant d'autorité portuaire.

Le sénateur Dawson : Aucune autorité portuaire n'a demandé à être entendue pour appuyer ou contester cet enjeu.

Le président : A-t-on invité leurs représentants à comparaître?

Le sénateur Dawson : On les avait invités. Nous avons communiqué avec des témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre, mais il ne semblait pas y avoir de résistance contre ces changements.

Le président : Honorables sénateurs, je n'ai personne sur ma liste. Êtes-vous prêts à mener l'étude article par article après avoir entendu des renseignements à cet égard ou souhaitez-vous tenir une discussion à ce sujet plus tard pour déterminer si nous devons entendre d'autres témoins?

Le sénateur L. Smith : Monsieur le président, vous nous avez bien fait examiner ce que nous devons examiner. On semble s'être concentré sur la section 2 de la partie 4. Le sénateur Dawson semble avoir abordé la question de façon appropriée. Il semble qu'ils ont fait ce qu'on leur a demandé.

Le sénateur Dawson : Merci, sénateur.

Le président : Étant donné qu'aucun autre sénateur ne semble souhaiter entamer d'autres discussions à cet égard, sénateur Dawson, au nom du comité, je vous remercie de votre aide à cet égard.

[Français]

Le sénateur Dawson : Merci, sénateur Day. C'est toujours un plaisir.

[Traduction]

Le président : Avant de nous quitter, à votre avis, y aura-t-il un débat à ce sujet au Sénat?

Le sénateur Dawson : Non. Certains commentaires pourraient être formulés par des sénateurs qui ont soulevé les problèmes liés à la consultation, mais cela concernerait plutôt l'ensemble du projet de loi, et non ces points en particulier.

Le président : En général, si on lui demandait, votre comité serait-il prêt à recommander toutes ces modifications?

Le sénateur Dawson : Nous recommandons que le projet de loi soit adopté sans amendement.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes afin de permettre aux représentants d'un autre comité de s'installer.

Colleagues, we'll now proceed with the second committee for this afternoon. With appreciation to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, we're very pleased to welcome Senator Runciman, Chair, and Senator Baker, Deputy Chair. We will be discussing the subject matter of the elements contained in Part 4, Division 4, which can be found at page 329. Senator Runciman, thank you for being here.

Hon. Bob Runciman, Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: It's good to be here. Following my statement, Senator Baker will make a few brief comments.

This is a relatively simple proposed change to the Criminal Code. As it stands, section 207(1)(b) authorizes a provincially regulated charitable lottery scheme but prohibits the use of a computer in its operation. The amendment would authorize a provincially licensed charitable or religious raffle, including a 50-50 draw, to operate the sales, winner selection and prize distribution on or through a computer.

The decision on whether to grant a licence and on what terms rests with the province or with the territory. Our committee heard this morning from Hal Pruden, Legal Counsel, Criminal Law Policy Section, Justice Canada; Donald Bourgeois, General Counsel and Director of Legal Services for the Alcohol and Gaming Commission of Ontario; and Jonathan Bodden, Vice President, Corporate and Community Relations, Ottawa Senators Foundation.

A number of sporting organizations in provinces other than Ontario use electronic devices for 50-50 draws. They are doing it under section 207(1)(a) of the code, which allows the province or territory to run the operation on behalf of the charity. This proposed change will allow the province or territory to license the charity to use the electronic devices.

Both the Ottawa Senators Foundation and the Maple Leaf Sports and Entertainment are conducting a pilot project with lottery officials in Ontario using electronic devices to sell and manage 50-50 draws at Senators', Maple Leafs' and Raptors' games. To date, the evidence is clear, according to Mr. Bodden and according to the experience in other provinces, that using electronic devices to sell 50-50 tickets results in a significant increase in revenue.

During the first 10 home games for the Senators this season, they've seen a 37 per cent increase in gross ticket sales per game for their 50-50 draws. The electronic device results in a more efficient sales process than putting tickets in a drum. It enhances the integrity of the system and ultimately allows the foundation to provide more money for social, recreational and youth programs.

Chers collègues, nous allons maintenant entendre les représentants du deuxième comité. Nous remercions le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, et nous sommes très heureux d'accueillir le sénateur Runciman, président, et le sénateur Baker, vice-président. Nous discuterons de la teneur des éléments contenus dans la partie 4, section 4, qui se trouve à la page 329. Sénateur Runciman, nous vous remercions d'être ici.

L'honorable Bob Runciman, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : Je suis heureux d'être ici. Après mon exposé, le sénateur Baker fera quelques brefs commentaires.

Il s'agit d'une modification relativement simple apportée au Code criminel. Dans sa forme actuelle, l'alinéa 207(1)(b) autorise une loterie à des fins charitables réglementée au niveau provincial, mais interdit l'utilisation d'un ordinateur pour son fonctionnement. La modification autoriserait un tirage organisé par un organisme de charité ou un organisme religieux, y compris un tirage moitié-moitié, d'en faire la vente, de choisir un gagnant et de distribuer des prix par l'entremise d'un ordinateur.

La décision d'accorder une licence et de déterminer les modalités liées à cette licence revient à la province ou au territoire. Notre comité a entendu, ce matin, le témoignage de Hal Pruden, conseiller juridique, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice du Canada; Donald Bourgeois, avocat général et directeur des Services juridiques de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario; et Jonathan Bodden, vice-président, Relations ministérielles et communautaires, Fondation des Sénateurs d'Ottawa.

Plusieurs organismes sportifs de provinces autres que l'Ontario utilisent des appareils électroniques pour les tirages moitié-moitié. Ils le font en vertu de l'alinéa 207(1)(a) du Code criminel, qui permet à la province et au territoire de mener cette activité au nom de l'organisme de charité. La modification proposée permettra à la province ou au territoire d'accorder une licence à l'organisme de charité pour l'utilisation d'appareils électroniques.

La Fondation des Sénateurs d'Ottawa et Maple Leaf Sports and Entertainment mènent un projet pilote dans le cadre duquel les fonctionnaires qui s'occupent des loteries en Ontario utilisent des appareils électroniques pour vendre et gérer des billets de tirage moitié-moitié aux parties des Sénateurs, des Maple Leafs et des Raptors. Jusqu'ici, l'expérience de M. Bodden et celle des autres provinces a prouvé que l'utilisation des appareils électroniques pour vendre des billets de tirage moitié-moitié entraîne une augmentation importante des revenus générés.

Pendant les 10 premières parties à domicile des Sénateurs cette saison, on a mesuré une augmentation de 37 p. 100 des ventes brutes de billets de tirage moitié-moitié par partie. L'utilisation d'un appareil électronique rend le processus de vente plus efficace que lorsqu'on se contente de mettre les billets dans un baril. Elle améliore l'intégrité du système et au bout du compte, elle permet à la fondation d'offrir plus d'argent aux programmes sociaux et récréatifs et aux programmes destinés aux jeunes.

Mr. Bourgeois expressed one concern I should note. He questioned whether the proposed wording of clause 171 “. . . the use of a computer for the sale of a ticket, selection of a winner or the distribution of a prize. . .” would cover the administrative process around the purchase of tickets. His concern was that it wouldn't.

It's worth noting that the Minister of Justice consulted with all provinces and territories last summer on this proposed change and received replies from 9 of 10 provinces all supporting the proposed change. The one province that did not respond was Mr. Bourgeois' own Province of Ontario. Following the wise counsel of Senator Baker, we recalled Mr. Pruden of Justice Canada to address the Ontario concern. He indicated that Justice believes the current wording is broad enough to cover all aspects, including the administration and the purchase of tickets. He emphasized that the court interpret criminal law broadly to give the benefit of the doubt to the accused.

I should also mention that Senator Joyal, one of the most astute legal minds in the Senate, made the point that the wording “. . . sale of a ticket, selection of a winner or the distribution of a prize. . .” would cover the entire process.

The eighteenth report of the Legal and Constitutional Affairs Committee, which deals with this subject matter, was adopted unanimously by the committee.

The Chair: Before we go to Senator Baker, to let honourable senators know, we're checking into the reason for the bell and we'll let you know as soon as we have some information.

Hon. George Baker, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: Thank you, Mr. Chair. As the chair pointed out, the only point of contention at the committee hearing was whether or not the words “for the sale of a ticket” would include things like administration or the purchase process and so on.

If it didn't, according to the witness we heard representing the Alcohol and Gaming Commission of Ontario, it would actually result in limiting what is already in existence rather than allowing it to take place. That was the main, I could say, argument we had. The presenter was presenting a very restricted view on the words “sale of a ticket.”

Our object in the Legal and Constitutional Affairs Committee is to make sure that if this goes before a judge, that the judge can look back to the committee and see the evidence as to what the intent of the government was. That's why we recalled the Department of Justice representative to tell us what the intention of the government was. The intention of the government was that this wording would include all of these

M. Bourgeois a exprimé une préoccupation que j'aimerais souligner. Il aimerait savoir si le libellé proposé de l'article 171, c'est-à-dire « L'usage d'un ordinateur pour la vente de billets, la sélection d'un gagnant ou l'attribution d'un prix... » vise le processus administratif lié à l'achat des billets. Il craignait que ce ne soit pas le cas.

Il est intéressant de souligner que le ministre de la Justice a consulté toutes les provinces et les territoires l'été dernier relativement à cette modification proposée et qu'il a reçu des réponses de 9 provinces sur 10, et qu'elles appuient les changements proposés. La province qui n'a pas répondu est justement l'Ontario, la province de M. Bourgeois. Nous avons suivi le sage conseil du sénateur Baker et nous avons demandé à M. Pruden, du ministère de la Justice, de comparaître à nouveau pour parler des préoccupations de l'Ontario. Il a indiqué que le ministère de la Justice croit que le libellé actuel est assez général pour toucher à tous les aspects, y compris l'administration et l'achat de billets. Il a insisté sur le fait que le tribunal interprète la loi pénale de façon assez large pour donner le bénéfice du doute à l'accusé.

J'aimerais également mentionner que le sénateur Joyal, l'un des esprits les plus éclairés dans le domaine juridique au Sénat, a fait valoir que les mots « ... vente de billets, la sélection d'un gagnant ou l'attribution d'un prix... » viseraient l'ensemble du processus.

Le 18^e rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, qui vise cet élément, a été adopté à l'unanimité par les membres du comité.

Le président : Avant d'entendre le sénateur Baker, à titre d'information pour les honorables sénateurs, nous tentons de savoir pourquoi les cloches ont sonné et nous vous le ferons savoir aussitôt que possible.

L'honorable George Baker, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : Merci, monsieur le président. Comme le président l'a souligné, le seul point de discorde lors de l'audience du comité concernait la question de savoir si les mots « pour la vente de billets » viseraient des éléments comme la gestion ou l'achat de billets, et cetera.

Si ce n'est pas le cas, selon le représentant de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario qui a comparu, cela aurait pour conséquence de limiter les dispositions en vigueur plutôt que de permettre leur mise en œuvre. C'était notre différend principal. Le témoin a présenté un point de vue très restreint sur les mots « vente de billets ».

L'objectif du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles est de veiller à ce que lorsque cette affaire est présentée devant un juge, ce dernier peut consulter les conclusions du comité et déterminer l'intention du gouvernement. C'est pourquoi nous avons demandé au représentant du ministère de la Justice de comparaître à nouveau pour nous expliquer l'intention du gouvernement.

matters that legal counsel for the gaming commission claim perhaps it would not cover. That was the major discussion.

Just one final point. I recall that many years ago, when this present system we have in the Criminal Code was brought in by Prime Minister Mulroney, he did it upon the request of all the provinces. The minister at the time who brought this in was John Crosbie. So I am aware, in 1984, of the details of the arrangement that was made. The arrangement was that all of the provinces would agree to any changes that were made in the Criminal Code regarding these sections.

That is why, as the chair pointed out, the chair pursued the Alcohol and Gaming Commission of Ontario representative, their legal counsel, as to any reason why the Province of Ontario had not responded to the consultation. His testimony was that to date they have not but perhaps they will. That's the only concluding point.

All it does is allow for the use of computers, because the entire section of the code makes gambling illegal only with these exceptions. Now the exception is brought in that they can use a computer for all aspects of betting.

The Chair: Thank you. Colleagues, I'm told that the bell is a 30-minute bell, so there is lots of time and we can go upstairs and vote. It's the same issue we voted on yesterday with respect to Bill S-7, the "barbaric" bill. It's to go to committee. The vote is at 3:17, I'm told.

Are there any questions with respect to either of our witnesses? Does everybody understand the legislation generally? We can take comfort from the fact that we have a very thorough and capable committee. You work hard on behalf of the Senate and we rely on your advice and guidance in relation to this.

Senator Boisvenu: I sit on that committee.

Senator Runciman: Thank you for those kind remarks, Mr. Chair. My only other comment is that having this gentleman on the committee — he's been sitting on it for I don't know how many years — he can recall things like the John Crosbie intervention. He's an invaluable asset to all of us.

The Chair: I'm sure those watching on television know all about John Crosbie and his colleague here from Newfoundland and Labrador.

Senator L. Smith: Just as a point for some of our members, in professional sports in Canada very often charities would come to organizations such as the CFL, various CFL teams, asking to be able to participate from a community perspective of doing 50-50s.

L'intention du gouvernement était que ce libellé comprenne tous les éléments qui n'étaient peut-être pas visés selon le conseiller juridique de la commission des jeux. C'était la discussion principale.

J'aimerais faire valoir un dernier point. Je me souviens qu'il y a de nombreuses années, lorsque le système en vigueur en vertu du Code criminel a été adopté par le premier ministre Mulroney, il l'a fait à la demande de toutes les provinces. C'est le ministre John Crosbie qui l'a présenté à l'époque. Je connais donc les détails de l'arrangement qui a été conclu en 1984. Cet arrangement stipulait que toutes les provinces seraient d'accord avec toutes les modifications apportées au Code criminel relativement à ces articles.

C'est pourquoi, comme le président l'a souligné, le président a demandé au représentant de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, son conseiller juridique, pourquoi la province de l'Ontario n'avait pas répondu aux consultations. Selon son témoignage, la province ne l'a pas fait jusqu'ici, mais elle le fera peut-être. C'est la seule conclusion.

Cela permet seulement l'utilisation d'ordinateurs, car l'article complet du Code criminel rend le jeu illégal, à part ces exceptions. Maintenant, on ajoute l'exception selon laquelle on peut utiliser un ordinateur pour tous les éléments liés aux paris.

Le président : Merci. Chers collègues, on m'a dit que la cloche était un avertissement de 30 minutes, et il nous reste donc beaucoup de temps pour nous rendre en haut et voter. C'est la même question que celle sur laquelle nous avons voté hier en ce qui concerne le projet de loi S-7, le projet de loi sur les pratiques culturelles « barbares ». C'est pour le renvoyer en comité. On m'a dit que le vote se déroulerait à 15 h 17.

Y a-t-il des questions pour l'un de nos témoins? Est-ce que tout le monde comprend le projet de loi en général? Il est réconfortant de penser que les membres de leur comité sont très compétents et qu'ils ne laissent rien au hasard. Vous travaillez fort au nom du Sénat et nous comptons sur votre avis et sur vos conseils dans cette affaire.

Le sénateur Boisvenu : Je fais partie de ce comité.

Le sénateur Runciman : Je vous remercie de ces commentaires élogieux, monsieur le président. Le seul autre commentaire que j'aimerais formuler, c'est qu'il est avantageux d'avoir ce monsieur dans le comité — il en fait partie depuis je ne sais combien d'années —, car il peut se rappeler de choses comme l'intervention de John Crosbie. Il nous est indispensable.

Le président : Je suis sûr que les personnes qui nous regardent à la télévision connaissent bien John Crosbie et son collègue de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur L. Smith : À titre d'information pour certains des membres du comité, dans le domaine des sports professionnels au Canada, très souvent, les organisations caritatives s'adressent à des organisations comme la LCF, à diverses équipes de la LCF,

The trouble with the 50-50s was that it was all manually done at the time. This dates up to recent times, within the last two to three years.

The problem for our franchise was that you were sending confused messaging out to your fans when you tried to extract a certain price from them to purchase a ticket to go to the game itself.

With these organizations that weren't necessarily as well organized but had very good intentions, it created a bit of an administrative burden. I think the rules of having an automated capability certainly enhanced, from the charity's perspective, their ability to build opportunity within the community.

It was really an issue. We discussed this as far back as when I was commissioner of the league amongst the owners of the league. It's really not that big a deal but it is, from public perception, something that was important when you have 25 or 30,000 people in a stadium and you had people going around saying "tickets, 50-50." This sounds to be a good change that will be put in.

The Chair: Thank you for that, Senator Smith.

Senator Runciman, Senator Baker, is this just the first step towards more computer lotteries and gambling?

Senator Runciman: There is a bill on the Order Paper.

The Chair: I understand that. Is this a step in that direction saying "not to worry, this looks okay"?

Senator Runciman: We'll have to do a head count.

The Chair: That's not before us today.

Senator Runciman: No.

Senator Baker: No.

The Chair: On behalf of our committee, we thank you for being here.

Those, in fact, are the two committees we intend to hear from this afternoon. Our next meeting will be next Tuesday afternoon at 2:15. Regretfully, we could not get this room, so we will be at room 356-S, upstairs, at 2:15. We will be dealing with the final three committees: Energy, Social and Banking. Then we will have gone through all of the reports. Then it will be a matter of dealing with our report.

When was it that we told everybody they would likely have that report? Next Tuesday afternoon. Please read that so that Wednesday night we'll be ready to spend the time going through the report.

pour leur demander de participer à l'activité communautaire d'un tirage moitié-moitié. Le problème avec les tirages moitié-moitié, c'est qu'à l'époque, ils étaient tous effectués à la main. Ils l'étaient jusqu'à récemment, c'est-à-dire jusqu'à il y a deux ou trois ans.

Le problème pour notre franchise, c'est qu'on envoyait un message qui créait de la confusion chez les partisans lorsqu'on tentait de les faire payer un certain prix pour l'achat d'un billet pour assister à une partie.

Cela créait un certain fardeau administratif pour les organismes qui n'étaient pas nécessairement aussi bien organisés, mais qui avaient de très bonnes intentions. Je crois que les règlements permettant d'automatiser certaines fonctions ont certainement amélioré la capacité des organisations caritatives d'offrir des occasions au sein de la communauté.

C'était vraiment un problème. Les propriétaires de la ligue en discutaient déjà lorsque j'étais commissaire de la ligue. Ce n'est pas un si gros problème, mais du point de vue de la population, c'est important lorsqu'il y a 25 000 ou 30 000 personnes dans un stade et que des gens se promènent en vendant des billets pour un tirage moitié-moitié. Il semble qu'on met en œuvre un bon changement.

Le président : Merci, sénateur Smith.

Sénateur Runciman, sénateur Baker, s'agit-il seulement de la première étape vers un plus grand nombre de loteries et de paris par ordinateur?

Le sénateur Runciman : Il y a un projet de loi inscrit au Feuilleton.

Le président : Je comprends cela. S'agit-il d'une étape dans cette direction qui nous rassure et nous rappelle de ne pas nous inquiéter?

Le sénateur Runciman : Nous devons faire un dénombrement.

Le président : Nous n'en sommes pas saisis aujourd'hui.

Le sénateur Runciman : Non.

Le sénateur Baker : Non.

Le président : Au nom de notre comité, je vous remercie d'être ici.

Ce sont les deux comités que nous avons l'intention d'entendre aujourd'hui. Notre prochaine réunion se tiendra mardi prochain, à 14 h 15. Malheureusement, nous ne pourrions pas nous réunir dans cette pièce, et nous serons donc en haut, dans la pièce 356-S, à 14 h 15. Nous entendrons les représentants des trois derniers comités, celui de l'énergie, celui des affaires sociales et celui des banques et du commerce. Nous aurons à ce moment-là examiné tous les rapports. Il s'agira ensuite de nous pencher sur notre rapport.

Nous avons dit à tout le monde que le rapport serait probablement disponible mardi prochain. Veuillez le lire afin que mercredi soir, nous soyons prêts à examiner le rapport.

Any major changes that you feel have to be made, if you could send those in before the meeting they can be worked on and it makes it go more smoothly. Anything further?

This meeting is concluded. Thank you.
(The committee adjourned.).

Si vous êtes d'avis que des changements importants doivent être apportés, veuillez nous les envoyer avant la réunion, afin qu'ils puissent être examinés et que la réunion soit plus fluide. Y a-t-il d'autres commentaires?

La réunion est terminée. Merci
(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, November 26, 2014

The Honourable Senator A. Raynell Andreychuk, Chair, Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

Thursday, November 27, 2014

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;

The Honourable Senator Bob Runciman, Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs;

The Honourable Senator George Baker, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

TÉMOINS

Le mercredi 26 novembre 2014

L'honorable sénatrice A. Raynell Andreychuk, présidente, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Le jeudi 27 novembre 2014

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;

L'honorable sénateur Bob Runciman, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

L'honorable sénateur George Baker, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.